

À Montpellier, le 28 octobre 2019

**À la suite des inondations survenues la nuit du 14 au 15 octobre 2018, la Préfecture de l'Aude et l'Établissement public foncier d'Occitanie ont signé une convention permettant la mise en œuvre d'une action foncière pour la relocalisation des aménagements.**

La convention signée par la Préfecture de l'Aude et l'EPF d'Occitanie a pour objectif d'accélérer la remise en état de près de 200 sites touchés par les inondations d'octobre 2018 dans 20 communes, et particulièrement Trèbes, Villegailhenc et Villemoustaussou.

Afin de permettre la reconfiguration urbaine, l'EPF a débuté les acquisitions de ces biens sinistrés. Ce projet d'acquisition et de démolition par anticipation de la perception du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) par les collectivités pour accélérer la remise en état des sites et la mise à l'abri de la population est estimé à 30 millions d'euros.

Dans le cadre de cette intervention d'urgence, les acquisitions sont conduites sans négociation comme le prévoit le dispositif fonds Barnier.

## CHIFFRES CLÉS

### 11 CONVENTIONS

10 avec les collectivités  
1 avec la Préfecture de l'Aude pour les sites isolés

**27,8 M€** d'engagements par l'EPF

**5 M€** d'acquisitions et travaux seront engagés à fin 2019

**10 ACQUISITIONS RÉALISÉES**

**10 ACQUISITIONS PROGRAMMÉES** pour fin octobre 2019

Une fois les acquisitions réalisées, les travaux pour la mise en sécurité des biens sinistrés peuvent débuter.

Pour accélérer la mise en œuvre des travaux, un accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été établi par l'EPF. Cela permet de mener les études avant travaux pendant le temps de signature de l'acte et de démarrer les travaux dès la signature.

## TRAVAUX

### Types de travaux

diagnostics avant travaux (amiante, déchets, plomb, termites)  
démolition  
dépollution

Lancement des premiers travaux fin octobre 2019

Fin des travaux estimés à fin 2021

## FONDS BARNIER

Créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) appelé fonds Barnier avait pour mission originelle le financement d'expropriations de biens exposés à un risque naturel mettant en danger des vies humaines.

Aujourd'hui, le fonds Barnier intervient plus largement pour l'indemnisation des catastrophes naturelles qui n'est pas prise en charge par les compagnies d'assurance habitation ainsi que le financement de la prévention des risques naturels en France sur deux niveaux : le fonds finance une partie de l'action de l'État et il subventionne les actions de prévention des risques naturels des particuliers et des collectivités.

## À PROPOS DE L'EPF

L'Établissement public foncier d'Occitanie est un établissement public de l'État à caractère Industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est habilité à intervenir sur l'ensemble de la région Occitanie (à l'exception des périmètres des trois EPF locaux de Castres-Mazamet, Montauban et Toulouse).

Le champ de compétences des EPF est défini par l'article L.321-1 du code de l'urbanisme. La mission de l'EPF, à travers le portage foncier est la mise en œuvre des politiques publiques par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.



L'EPF d'Occitanie intervient pour le compte des collectivités et potentiellement de l'État sur les communes carencées, pour accélérer ou rendre possible des projets d'intérêt public, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention.

Les interventions de l'EPF d'Occitanie se déclinent selon 3 grands axes :

- Développer une offre foncière conséquente en matière d'habitat
- Conforter l'attractivité économique de la Région
- Agir sur la prévention des risques et sur la préservation de la biodiversité

## CONTACT PRESSE

### EPF d'Occitanie

Esra GUEUVIN – Responsable de la communication, des relations publiques et presse  
esra.gueuvin@epf-occitanie.fr · www.epf-occitanie.fr ·  @EPF\_Occitanie  EPF d'Occitanie  
04 99 54 91 27 · 06 03 05 89 70